



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises

Question écrite n° 120914

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la nécessité d'instaurer une prévoyance « invalidité » dans toutes les entreprises. Si les négociations partenariales prennent toujours en compte la prévoyance « maladie », il serait indispensable d'intégrer l'invalidité pour de nombreux salariés de PME non couverts par une convention collective ou un accord professionnel. Il s'avère de plus en plus difficile pour ceux-ci de ne compter que sur leur seule pension de sécurité sociale en cas d'invalidité. Il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120914

Rubrique : Assurance invalidité décès

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2829